



Mamoudzou, le 02 Octobre 2015

Ce jour, les 3 co-secrétaires de la FSU Mayotte Rivomalala RAKOTONDRAVELO, Frédéric MULLER et Thierry WUILLEZ étaient reçus par le Vice-rectorat (Denis LACOUTURE, Secrétaire général et Fabien JAILLET, DRH) à la suite du préavis de grève FSU Mayotte pour le 06 octobre prochain.

Nous avons rappelé notre déception sur la « clause de revoyure » du mardi 29 septembre à Paris qui s'est soldée par un échec complet, le gouvernement refusant d'ouvrir toute négociation tant sur le taux d'indexation, le dispositif indemnitaire que sur celui du reclassement des anciens instituteurs de la CDM.

La FSU Mayotte a rappelé qu'en 2013 les syndicats avaient trouvé insuffisant le taux de 40% d'indexation des salaires, que le gouvernement s'était engagé à revoir la situation en 2015 et qu'entre temps, il allait faire des études sur la situation réelle des décalages des prix entre Mayotte, La Réunion et la métropole. **Le gouvernement a en fait clos le dossier puisque dans le document diffusé le 29 septembre, il est précisé qu'en 2017, il n'est plus question de revoir le taux d'indexation des salaires (alors qu'on nous a annoncé la remise d'une enquête de l'INSEE sur les prix en fin d'année 2015).**

Par ailleurs, s'agissant de la prise en compte de l'ancienneté générale de service des ex-agents de la CDM intégrés dans la fonction publique, la FSU Mayotte rejette la proposition gouvernementale puisque, non seulement elle ne concerne pas les enseignants du premier degré, mais surtout il ne s'agit que d'une bonification des années effectuées dans les corps passerelles entre 2009 et 2015. La FSU Mayotte a renouvelé sa demande pour que les ex-agents de la CDM soient reclassés avec prise en compte de l'AGS, et ce, à l'instar des agents de l'ARS.

**Nos interlocuteurs étant pleinement conscients des difficultés à exercer nos missions ... et à recruter, aussi bien dans le 1er que dans le 2nd degré**, nous avons demandé qu'il adresse nos demandes directement au Ministère de l'Education Nationale, en particulier sur la volonté exprimée mardi de « *valorisation de l'expérience acquise à Mayotte qui doit être prise en compte pour les promotions de grade ou de corps* ». **Cette déclaration doit se traduire par un avancement de carrière plus rapide pour tous.** C'est pour cela que nous avons proposé à nouveau un dispositif du type ASA (Avantages Spécifiques d'Ancienneté).

De même, nous avons à nouveau demandé que tous les établissements scolaires de Mayotte bénéficient des **points liés au classement Rep et Rep +** (les Lycées en sont toujours exclus) pour permettre à tous de revenir dans de bonnes conditions en métropole ou en DOM.

**Nous avons aussi alerté le Vice-rectorat sur les conséquences de la « bourde » du SE Unsa Mayotte sur les collègues bénéficiant de l'IE minorée après 4 ans d'IE « 1996 », soit un étonnement puis une réponse très claire de la Fonction publique : « il ne doit pas y avoir d'IE minorée après les 4 années d'IE « 1996 » ! ».**

Enfin, après les nouveaux engagements du Ministère de la Fonction Publique sur la bonne application du décret de 1996 pour les collègues arrivés en 2012 et 2013 « *une instruction sera donnée dans les tous prochains jours* ». Nous avons demandé si le Vice-rectorat de Mayotte avait enfin bien des consignes précises depuis lors... **ce qui n'est toujours pas le cas, ce qui montre bien la « légèreté » de ce Ministère.**

**Nos interlocuteurs se sont engagés à porter nos demandes directement au MEN dès la semaine prochaine. Ils nous ont aussi dit que nos revendications telles qu'elles s'expriment dans notre plate-forme étaient pleinement justifiées.**

**Enfin, ils nous ont laissé entendre ce que l'on sait déjà : si nous n'arrivons pas à créer un rapport de force favorable à partir de mardi ... nous n'obtiendrons rien et donc l'enseignement à Mayotte continuera à s'enfoncer durablement dans une spirale négative de classes et d'établissement bondés s'ajoutant à une crise de recrutement sans précédent s'aggravant d'année en année.**

**Pour les services publics, pour l'éducation,  
rendez-vous mardi 06 octobre dès 8h30  
devant le Vice-rectorat !**